

DEC141238DR02

**Décision portant nomination de Mme Marie-Anne Springuel-Huet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant Mme Florence Babonneau en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/02/2014;

Considérant que Mme Marie-Anne Springuel-Huet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 02/12/1997 au 04/12/1997 et les 16 et 17/12/1997,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Anne Springuel-Huet, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Marie-Anne Springuel-Huet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Anne Springuel-Huet est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

La directrice de l'unité  
Florence Babonneau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz